



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025**

**OBJET : LOGEMENT**

12/ Grand-Orly Seine Bièvre  
Convention intercommunale d'attribution (CIA) - Plan  
Partenarial de Gestion de la  
Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)

### ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil .....	49	
Nombre de Conseillers en exercice .....	47	
Présents		31
Absents représentés		5
Absents excusés		5
Absents non excusés		6

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE ONZE DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES ET QUARANTE MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le CINQ DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

### ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

Les points de l'ordre du jour ont été examinés de la manière suivante : points 20, 52C, 52A, 52B, 1 à 19, 21 à 51, et 53 à 71.

#### **PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire, Mme BERNARD, MM. RHOUMA, BUCH, Mmes FREIH-BENGABOU, OUDART, CHOUAF, M. PRIEUR, Mme KIROUANE, MM. SPIRO, QUINET, Mme PIERON (jusqu'au vote du point 52B – examiné avant le point 1), MM. GASSAMA (jusqu'au vote du point 37), PECQUEUX (après le vote du secrétaire de séance et jusqu'au vote du point 19), OURABAH-BERTOOUT (à partir du point 20 – examiné après le vote du secrétaire de séance – et jusqu'au point 51), adjoints au Maire.

Mmes GILIS, DORRA, M. FAVIER, Mmes LALANDE, BLONDET, MM. KHALED, THOMAS, MALHEIRO, RIEDACKER, LEVRIEN, MASTOURI, Mmes MEDEVILLE, RAER, M. BADI, Mmes BOULKROUN, BOUFALA (jusqu'au vote du point 41), HALLAF-ISAMBERT (jusqu'au vote du point 41), MM. MRAIDI (jusqu'au vote du point 51), AUDEBRAND (à partir du vote du point 20 et jusqu'au vote du point 12), Mme LE FRANC (à partir du vote du point 20 – examiné après le vote du secrétaire de séance), M. AUBRY (à partir du vote du point 20 et jusqu'au vote du point 52C), Mme OUABBAS (à partir du vote du point 52C – examiné après le vote du point 20), M. FOURDRIGNIER (à partir du vote du point 52A – examiné après le vote du point 52C), conseillers municipaux.

#### **ABSENTS REPRESENTES**

Mme LERUCH, adjointe au Maire, représenté par M. PRIEUR  
Mme MANGIN, conseillère municipale, représentée par Méhadée BERNARD  
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI  
M. HARDOUIN, conseiller municipal, représentée par Mme BOULKROUN  
M. OURABAH-BERTOOUT, adjoint au Maire, représenté par M. MRAIDI (jusqu'au vote du secrétaire de séance)  
M. AUBRY, conseiller municipal, représenté par Mme LE FRANC (à partir du vote du point 52A)  
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO (à partir du vote du point 1)  
M. AUDEBRAND, conseiller municipal, représentée par Mme OUABBAS (à partir du vote du point 13)  
M. PECQUEUX, adjoint au Maire, représenté par Mme CHOUAF (à partir du vote du point 21)  
M. GASSAMA, adjoint au Maire, représenté par Mme KIROUANE (à partir du vote du point 38)  
Mme HALLAF-ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par M. BADI (à partir du point 42)  
Mme BOUFALA, conseillère municipale, représentée par Mme RAER (à partir du point 42)

#### **ABSENTS EXCUSES**

Mme MACALOU, conseillère municipale,  
Mme DIARRA, conseillère municipale,  
M. BAMBA, conseiller municipal,  
M. DANSOKO, conseiller municipal,  
M. PECQUEUX, adjoint au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),  
M. MRAIDI, conseiller municipal (à partir du vote du point 53)  
M.OURABAH-BERTOOUT, adjoint au Maire (à partir du vote du point 53)

#### **ABSENTS NON-EXCUSES**

Mme KAAOUT, conseillère municipale  
Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance)  
M. AUBRY, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance)  
M. AUDEBRAND, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance)  
Mme OUABBAS, conseillère municipale (jusqu'au vote du point 20 – examiné après le vote du secrétaire de séance),  
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal (jusqu'au vote du point 52C - examiné après le vote du point 20)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.  
(à l'unanimité)



## LOGEMENT

12/ Grand-Orly Seine Bièvre

Convention intercommunale d'attribution (CIA) - Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)

### LE CONSEIL,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 L5211-9, L5211-10, L5219-2 et suivants,

vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine,

vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment son article L441-1-6,

vu la délibération n°2017-12-19\_875 du Conseil territorial du 19 décembre 2017 relative à l'engagement des démarches pour la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) du territoire Grand-Orly Seine Bièvre,

vu la délibération n°2021-09-28\_2475 du Conseil territorial du 28 septembre 2021 relative à l'approbation du Document-Cadre d'orientations Stratégiques en matière d'attribution des logements sociaux, adopté en séance plénière de la Conférence Intercommunale du Logement du 2 juillet 2021,

considérant l'obligation d'adoption d'une convention intercommunale d'attribution pour les établissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris,

considérant l'avis favorable au projet de convention intercommunale d'attribution émis par la Conférence intercommunale du logement du 19 septembre 2025 et par le Comité responsable du PDALHPD du Val-de-Marne du 1<sup>er</sup> octobre 2025,

considérant que la Ville d'Ivry-sur-Seine partage les grands principes de la convention intercommunale d'attribution, mais regrette que les collectivités locales, et en particulier les communes, soient laissées par l'Etat seules en première ligne pour répondre aux enjeux du logement social,

considérant que la Ville d'Ivry-sur-Seine réaffirme en conséquence qu'il est indispensable que l'Etat assume pleinement ses engagements pour garantir à toutes et tous un droit effectif au logement, au lieu de reporter sur les communes cette responsabilité,

considérant que la Ville d'Ivry-sur-Seine est favorable au principe d'une cotation, afin d'assurer une meilleure équité dans le traitement des demandes et l'accès à l'information, ayant elle-même instauré dès 2017 sa propre cotation municipale,

considérant qu'il apparait cependant que les critères retenus pour la cotation territoriale ne prennent pas pleinement en compte les priorités de la Ville en matière d'attribution,

considérant qu'il est proposé en conséquence de mettre en place une phase d'expérimentation d'un an afin d'évaluer concrètement les effets de cette nouvelle cotation en comparaison de notre cotation actuelle, et de présenter le bilan de cette expérimentation au Conseil municipal avant de se prononcer sur l'adoption de la cotation territoriale ou bien sur le maintien de la cotation municipale,

**DELIBERE**  
Adopté à la majorité  
par 37 voix pour, 5 abstentions

**ARTICLE 1** : Emet un avis défavorable sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs et demande au Président de l'Etablissement Public Territorial de Grand-Orly Seine Bièvre de s'opposer à son approbation.

**ARTICLE 2** : S'abstient sur le projet de convention intercommunale d'attribution annexé à la présente.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 22/12/2025